

SEANCE DU 4 MARS 2026

Objet :

Subvention façades
Avenue de Béziers

N° : D - 2026 - 03 - 04 - 05

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	18

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 11 MARS 2026

ID : 034-213401359-20260304-D2026_03_04_05-DE

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Laure GIMENO à M. Julien RIBES, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande suivante :

- M. [REDACTED]
[REDACTED] Avenue de Béziers
Montant de la subvention : 1 500 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 3 procurations,

DECIDE d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2026 ou suivant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 10 MARS 2026
Et publication ou notification
Du 11 MARS 2026
Le Maire :



Laurent FUSTER



Jean-François GUIBBERT